



Plainte contre Jeune de 17ans

Par **glewen**, le **07/01/2015** à **16:20**

Bonjour, rnJe vous interroge aujourd'hui afin de savoir ce que je risque exactement je vous explique les faitsrnDurant la matinée du nouvel an, j'ai téléphoné à une fille de mon ancien établissement scolaire. Cette personne avec qui mes relations étaient très houleuses et absolument pas amicales n'a pas décroché.rnL'appel n'ayant pas abouti et ayant perdu mon sang froid face à la remémoration de son comportement de l'année passée à mon égard et les douleurs endurées. rnJe l'ai insulté de "S... P..." "S....." sur sa messagerie vocale enfin selon mes souvenirs. rnJe précise que je n'ai plus aucun contact avec elle depuis six mois. De plus le téléphone utilisé n'est pas le mien...rnJ'ai reçu Lundi une convocation à la gendarmerie pour samedi matin à la suite d'un dépôt de plainte.(dont je ne connais pas le libellé exact) rnJe voudrais donc savoir ce que je risque face à la loi en ayant 17 ans ?rnPassage devant un juge ou bien simple contravention ? rnMerci d'avance